

Christian Mauron
12 chemin des Mèlèzes
1347 Le Sentier

M. Pascal PERRUCHOU
Président directeur général
Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8
1951 Sion

RECOMMANDE

+ courrier A

Copie à la FINMA

Concerne : Usage et traitement de la production « Les TIFOUS »
par la Banque Cantonale du Valais (BCVs)

Le Sentier, le 8 mai 2017

Monsieur le Président de la direction générale,

En réponse à votre dernier courrier je tiens à vous signaler au sujet de l'abandon de mes droits à Mme Isabelle Panichi (fille de André Franquin) que cette ultime cession était devenue inéluctable suite aux manipulations de la BCVs en Belgique, et s'est évidemment produite à mon corps défendant, dans des conditions d'extrême nécessité auxquelles vous m'aviez réduit au cours des deux décennies précédentes. Cette cession de mes droits avait été organisée, en particulier de longue date, par les manœuvres de votre avocat N.Peyrot en Belgique, et à ce titre constitue une ultime spoliation dont vous devez également répondre. A cette occasion vous avez même eu l'outrecuidance de vous servir au passage pour mieux me dépouiller.

Vous avez fait main basse sur l'œuvre de créateurs et d'artistes francophones (Belgique France et Suisse) de premier plan, l'ayant utilisée abusivement dans le cadre d'irrégularités bancaires, tentant ainsi d'échapper aux sanctions qui vous menaçaient. Au bénéfice de nombreuses complicités (y compris au sein de la justice valaisanne comme l'avait relevé la Commission de Gestion du Grand Conseil), vous vous êtes crus autorisés à un tel comportement. Par la suite vous avez tenté d'effacer les traces de ces délits, en mettant la société Tifou en faillite et en bloquant la situation des années durant, faisant fi de l'œuvre et de la propriété des auteurs.

Aujourd'hui, ce comportement inadmissible d'une banque suisse mérite d'être signalé le plus largement possible, non seulement en Suisse, mais également à l'étranger où des artistes de premier plan en ont été les victimes. C'est ainsi qu'une véritable leçon sera tirée de ce qui s'est passé. Je l'ai dit et le répète votre attitude est indigne de la place financière suisse, d'autant plus que vous vous refusez, obstinément à toute réparation du dommage considérable que vous avez créé. Attitude crasse et indigne s'il en est. De plus vous êtes, à titre personnel, impliqué dans cette affaire dès l'origine, en tant qu'intervenant, témoin et acteur. En particulier vous avez assuré le suivi de l'activité de votre avocat N.Peyrot et vous refusez aujourd'hui encore, malgré votre promesse, de me livrer l'intégralité du dossier en relation avec cette activité pour le moins trouble . M'ayant alors assuré que vous alliez poursuivre en justice cet avocat qui refusait, inexplicablement, de vous livrer ces pièces vous n'en avez cependant rien fait. Je vous demande de tenir vos engagements.

J'ai été abusé de bout en bout par la BCVs et totalement dépouillé de mon bien et de mes droits : « Franquin et Mauron ont été bernés et assassinés » comme le signalait très justement l'1Dex dans son édition de juillet 2015 sur internet. Il vous appartient de réparer, et de vous acquitter enfin, et sans délais, de votre dette qui est des plus réelle.

« Une œuvre francophone massacrée par une banque suisse : Franquin et son dernier chef d'œuvre bafoués. »

En conclusion je le répète : la France, la Belgique et la Suisse ont aujourd'hui le droit de savoir comment une banque suisse s'est autorisée à détruire une œuvre francophone prometteuse et majeure, et s'en prendre au chef d'œuvre de Franquin pour couvrir des irrégularités bancaires.

Je vous présente, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations

Christian MAURON

NB : copie de la présente est également adressée à la FINMA